

CONTRAT DE SEJOUR ENFANT

Gîte du bois dame - 870 chemin du bois dame - 27270 Saint Aubin du Thenney
MartineVREL 06 15 26 24 36 - Anne VREL 06 75 35 91 69
mail : martinevrel@yahoo.fr - site internet : www.giteduboisdame.com

Les enfants participant au séjour :

- Nom et prénom : né(e) le Sexe : M / F

- Nom et prénom : né(e) le Sexe : M / F

- Nom et prénom : né(e) le Sexe : M / F

Un des enfants présente un trouble ou handicap particulier : Oui Non. Si oui, vous référer à l'article 3 au verso du présent contrat.

Le responsable légal effectuant l'inscription :

Nom et Prénom : Père Mère Tuteur

Adresse :

Téléphone fixe Téléphone portable :

Adresse Mail :

Durée et prix du séjour :

Du dimanche/..... /2023 (entre 10h00 et 11h00) au samedi/..... / 2023 (entre 10h00 et 11h00).

Prix du séjour : 500 €/la semaine. Nombre d'enfants inscrits : Nombre de semaines : Total :€

Modalités de réservation :

Afin d'effectuer la réservation, nous devons avoir reçu dans les 10 jours suivant la demande, le présent contrat complété et signé, accompagné du paiement de 25% du montant du séjour à titre d'acompte, à savoir €. Un mail ou SMS confirmera la réception des documents. Le solde du séjour, d'un montant de€ est versé au plus tard 30 jours avant le début du séjour. En cas d'inscription tardive (dans les 30 jours qui précèdent le début du séjour), vous devez régler l'intégralité du prix du séjour.

Je soussigné(e);.....responsable légal, agissant tant pour moi-même que pour le compte du ou des enfant(s) inscrit(s),

- certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions générales d'inscription figurant dans le présent contrat et du projet pédagogique et de ses activités (<http://www.giteduboisdame.com/>) et les accepter sans réserve.
- donne l'autorisation aux responsables du gîte du bois dame de faire pratiquer toutes les activités décrites dans le projet pédagogique, de faire bénéficier leur(s) enfant(s) des véhicules de la structure (rayer les mentions non souhaitées).
- donne l'autorisation de prendre des photos de leur(s) enfant(s) et de diffuser ces photos sur le site internet de la structure, (rayer les mentions non souhaitées).
- certifie que l'enfant a une assurance Responsabilité Civile individuelle et accident, et est affilié à une caisse de Sécurité Sociale.

Signature du responsable légal du (des) mineur(s) précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Fait à :

Le :

CONDITIONS GENERALES

Article 1 -

Ce contrat est destiné à l'usage des personnes ayant effectué une pré-inscription de leur enfant au gîte du bois dame.

Article 2 – Prestations – Activités

Les prestations suivantes sont comprises dans le prix du séjour : l'hébergement en pension complète, les activités proposées, le matériel, les visites ou excursions éventuelles décrites dans les programmes. Durant son séjour, il se peut que votre enfant ne réalise qu'une sélection des activités listées sur la fiche descriptive, un programme varié étant établi chaque semaine. Les activités physiques visent d'abord à faire découvrir certains sports à vos enfants et non à rechercher systématiquement l'acquisition d'un niveau technique. Il peut arriver à un responsable de séjour de devoir modifier un élément du programme en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables ou pour des motifs inspirés par l'intérêt ou la sécurité des participants.

Article 3 - Composition du groupe d'enfants

Le gîte du bois dame peut ouvrir ses séjours à l'accueil d'enfants handicapés ou présentant un trouble particulier. Afin de favoriser l'insertion de ces derniers, et de préserver l'équilibre du groupe, cet accueil est limité. Toutes les informations nécessaires à un accueil de qualité de ces enfants doivent être communiquées lors de la demande d'inscription.

Article 4 – Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription est composé du présent contrat de séjour signé, de la fiche de séjour (comprenant diverses autorisations) dûment remplie et signée, d'une attestation d'assurance accident et Responsabilité Civile couvrant l'ensemble des enfants inscrits, de la fiche sanitaire de liaison, d'un certificat médical de moins de 3 mois attestant de l'aptitude de l'enfant à exercer les activités proposées par le gîte du bois dame, et du paiement effectif à bonne date de l'acompte et du solde du prix du séjour.

En cas de prise en charge financière par un organisme tiers : ce moyen de paiement ne sera accepté qu'à la condition impérative de l'envoi des attestations de prise en charge correspondantes dès la souscription du contrat.

Article 5 – Annulation

5.1 – Annulation par le responsable légal signataire du contrat :

Un pourcentage du prix du séjour restera dû à titre d'indemnité dans les proportions suivantes :

- annulation plus de 30 jours avant la date de début du séjour : 25 % du prix du séjour ;
- annulation dans les 30 jours qui précèdent le début du séjour : 50 % du prix du séjour ;
- non présentation de l'enfant dans les 24h suivant le début du séjour, ou reprise d'un enfant avant la fin du séjour : 100% du prix du séjour.

5.2 – Annulation par le gîte du bois dame :

Le responsable légal de l'enfant signataire du contrat obtiendra le remboursement immédiat des sommes versées.

Au cas où le responsable du gîte du bois dame juge exceptionnellement nécessaire d'interrompre le séjour de l'enfant pour inadaptation au séjour et à la vie du groupe (violence, non respect caractérisé des règles de vie, ...) ou pour état de santé nécessitant le retour, le prix du séjour ne sera pas remboursé par le gîte du bois dame. Le responsable légal de l'enfant s'engage à venir chercher l'enfant. A défaut, les éventuels frais de rapatriement seront à rembourser au gîte d'enfants par le responsable légal.

Article 6 – Transports

Le voyage aller et retour s'effectue sous l'entière responsabilité du responsable légal. Le responsable légal s'organise pour accompagner l'enfant (famille, accompagnateur SNCF, ...). En cas d'arrivée en dehors des horaires indiqués au contrat, le gîte Du bois dame doit être impérativement prévenu. Pendant la durée du séjour, l'enfant pourra être pris en charge dans le véhicule du gîte du bois dame, ou par les moyens collectifs (bus, SNCF). La signature du présent contrat vaut acceptation de ces conditions.

Article 7 – Assurance

Pendant son séjour, l'enfant devra obligatoirement être couvert par une assurance individuelle accident et responsabilité civile. Une attestation ou la photocopie du contrat d'assurance doit être impérativement remise plus de 30 jours avant le début du séjour. Le gîte du bois dame n'est pas responsable des objets de valeur et espèces laissés aux enfants.

Article 8 – Accidents – Maladies

Seront entrepris tous soins et toutes mesures médicales ou chirurgicales rendus nécessaires par l'état de santé de l'enfant. Il est entendu que les parents seront prévenus rapidement de la situation. Le montant des frais médicaux ou paramédicaux effectués sous prescriptions sera remboursé au gîte du bois dame. La signature du présent contrat vaut acceptation.